

Adieux aux centrales nucléaires :

**Pour le monde sans centrales nucléaires et consolider le rôle de
l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique**

Tokyo, le 11 juillet 2011

**Le Comité des Sept d'Appel pour la Paix
Kinhide Mushakoji, Hideo Tsuchiyama, Yoshino
Oishi,
Kayoko Ikeda, Michiji Konuma, Satoru Ikeuchi,
Takashi Tsujii**

Le Comité des Sept d'Appel pour la Paix exprime sa gratitude envers les citoyens et les gouvernements du monde pour leur importante contribution en soutiant des victimes du Grand Tremblement de Terre de l'est du Japon accompagné par un Tsunami et par l'accident de la Centrale Nucléaire de Fukushima, No Un, de l'Electricité de Tokyo. Le soutien technique qui contribuait à contrecarrer le développement de l'Accident Nucléaire de Fukushima fait l'objet d'une reconnaissance spéciale. Le Comité désire mentionner avec admiration les activités conduites, nuits et jours, sous des conditions de haute insécurité, dans les sites de la Centrale Nucléaire de Fukushima.

1. L'Accident de la Centrale Nucléaire de Fukushima, No Un, de l'Électricité de Tokyo.

A la Centrale Nucléaire de Fukushima, No Un, de l'Électricité de Tokyo (abrégé, la Centrale Nucléaire de Fukushima), une interruption du courant électrique aggravat la situation à la suite d'erreurs humaines en combinaison avec la calamité naturelle. Parmi les six réacteurs nucléaires, trois furent l'objet de MELT DOWN auxquels un quatrième réacteur en panne s'ajouta, et une explosion d'hydrogène dans

quatre réacteurs diffusa des éléments radioactifs dans l'air, dans la terre et dans la mer environnante. A la suite de cette inconcevable situation la clôture des réacteurs nucléaires devint inévitable. Tous les 20 réacteurs nucléaires sur la Côte Pacifique ont donc aussi bien que l'Installation de Reproduction du Combustible d'uranium de Rokkasho –Mura ne fonctionnent plus depuis l'accident de la Centrale Nucléaire de Fukushima.

Même aujourd'hui, après quatre mois de la catastrophe, le combustible nucléaire continue à être sur-chauffé, sans aucune chance de contrôle et de stabilisation. Dans cette situation présente, aucune transformation rapide de la situation n'est pas à prévoir, et le danger d'une nouvelle explosion d'hydrogène n'est pas à exclure bien que sa probabilité est réduite. D'autrepart, les eaux hautement polluées ayant servie au refroidissement des réacteurs est toujours incontrôlable. Cela inclue, la diffusion de matières radioactives hors des preices de la Centrale Nucléair continue. C'est pour cette raison qu'il n'est pas encore possible, même maintenant, de déclarer l'accident termine.

Les habitants des régions affectées par le Tremblement de Terre de L'Est du Japon qui ont été forcés de quitter leur maisons, biens et propriétés sont dans un état d'insécurité intense, soudainement séparés de leur famille, coupés de leur voisins, ayant souvent perdu leur animeaux et plantes favorites, dépourvus d'emplois indispensable pour survivre. Parmi ces victims, ceux affectés par des expositions radioactives sont sous l'effet de ce facteur additional d'insécurité tout spécialement intolérable. Ils font partie des victimes du Grand Tremblement de Terre dont l'incroyable degré des depression et d'angoisse doit être reconnue.

2. Le Comité des Sept d' Appel Pour la Paix

Le Comité des Sept d' Appel Pour la Paix établit en 1955 contionue depuis cette date de publier des Appels pour la Paix et la prospérité mondiale basé sur une position sans partis-pris politiques. Le Comité propose l'élaboration d'un Nouvel Ordre Mondiale par une coopération du système mondiale sous la direction des Natioons Unies dont les fonctions doivent être renforcées.

Les citoyens du Japon ont declarés dans le Préambule de leur Costitution que tous peuples dans le monde ont le droit de vivre en paix, libre de toute peur et pénurie, reconnaissant l'inacceptabilité de leur aggressions coloniales des peuples environants. Ils prirent une décision solenelle de bâtir le Japon comme une nation pacifique reconnaissant ce droit univercel et dès lors cherchèrent à rebâtir leur

économie nationale démolie lors de leur défaite.

Le peuple japonais tient compte avec regret le fait que ce droit a été violé pour toutes les victimes du Grand Tremblement de Terre de L'Est du Japon. Les citoyens qui ont été forcé de se déplacer et ceux qui sont restés dans les régions limitrophes de la Centrale Nucléaire de Fukushima, dans des situations pleines de danger, et leur conditions de vie est loin d'être pacifique. Même les citoyens de régions plus éloignées de la Centrale Nucléaire vivent dans des conditions loin d'être pacifique sous la crainte d'être affecté de différentes manières par les matières radioactives diffusées dans leur habitat. Tel en est le cas pour les enfants qui ne peuvent pas jouer librement en plein air, les femmes qui sont enceintes ou qui nourrissent leur jeunes enfants qui pourraient être affectés par la radioactivité environnante. Tel est le cas des paysans et pêcheurs dont les produits ne se vendent pas sous le soupçon de pollution radioactive. Tous ces citoyens sont dépourvus de leur droit à vivre en paix et d'autres droits fondamentaux.

Nous croyons fermement que l'expression "dans le cas où cela est possible" trop souvent utilisé irresponsablement par le gouvernement et dans le monde des affaires est inacceptable et doit être bannie du vocabulaire public. Nous devons établir une priorité absolue au devoir public d'agir toujours en solidarité avec les victimes du Grand Tremblement de Terre et de respecter leur droits de vivre en paix dans toutes les décisions prises par le gouvernement ou par le monde des affaires.

3. Recommandations Concrètes à Propos de la Clôture des Centrales Nucléaires:

La production électrique basée d'énergie nucléaire consiste à produire dans les réacteurs nucléaires une large quantité de matière radioactive de manière à utiliser la chaleur créée de cette manière pour produire de l'électricité. C'est pour cette raison que même après la clôture des réacteurs la chaleur ainsi produite prend quelques années de refroidissement, et les matières radioactives doivent être l'objet de contrôle humain pour quelque dix mille années. Quand ce contrôle manqué de fonctionner, quelque en soit les raisons, il est impossible d'éviter la pollution environnante, y compris des corps humains.

En réalité, le fait que pendant le désastre de la Centrale Nucléaire de Chernobyl de 1986. Aussi bien que l'Accident actuel de la Centrale Nucléaire de Fukushima furent l'occasion d'une diffusion massive de matériaux radioactifs dans le système écologique environnant. C'est la raison, à laquelle s'ajoute les limites du

combustible nucléaire, des décisions de gouvernements de renoncer à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité qui ne doivent pas être limitées à la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. Toutes les nations du monde entier doivent prendre des décision semblable et renoncer à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité.

Au Japon, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité commença en 1966 avec la construction de la Centrale Nucléaire de Tokai Mura. Depuis lors le nombre de centrale nucléaire augèmentait rapidement, et en 1997, après 31 ans, l'on comptait 53 réacteurs. Cependant, après la clôture du premier réacteur l'année suivante, le nombre des réacteurs nucléaires varie du fait qu'un nombres de réacteurs nouveaux sont bâtis et d'autres agés sont fermés. Lors de l'accident de Fukushima, le nomre de réacteur nucléaire en action a été de 54. Le nombre des centrales nucléaire avait déjà cessé d'augmenter en 1997. Le Japon occupe la troisième place après la France et les Etats Unis à propos du nombre des racteurs nucleaires actifs. Il existe présentement 11 nouveaux centrales nucléaires en construction, mais le nombre de la production d'électricité nucléaire est voué à décroître avec le nombre accrue des centrales dont la vie opérative se termine prochainement. Jusqu'ici, la politique du gouvernement japonais, établie à la suite d'études de cas basés sur les règles de sécurité publique des réacteurs nucléaires, était d'attribuer 30 à 40 ans la vie de service actif des réacteurs. Mais ces règles de sécurité publique ont été trouvé problématique après l'accident de la Centrale Nucléaire de Fukushima. Ces règles sont donc l'objet d'études qui prouve encore une fois l'insécurité du système actuel régissant les centrales nucléaires.

Basé sur les Remarques précédentes, nous pouvons proposer les six recommandations qui suivent.

- (1) Tous les vieux réacteurs nucléaires qui ont atteint la fin de leur âge de service doivent être clos.**
- (2) La contruction de réacteur nucléaire pour la production d'électricité, aussi bien déjà en construction qu'à leur stade de planification, doivent être immédiatement arrêtée.**
- (3) Au Japon, quatre plateaux continentaux se rencontrent et une quantité de failles actives traverse les différentes régions de l'Archipel japonais. Sous ces conditions ou il est prévisible que des tremblements de terre et des tsunamis de dimensions majeurs sont inévitable, tous les réacteurs nucleaires bâtis près des failles actives ou dans des territoires accessible par les tsunamis doivent être arrêtés.**

- (4) Une des raisons pour lesquelles l'Accident de la Centrale Nucléaire de Fukushima ne peut pas être terminé est le fait que quatre réacteurs ont été bâtis côte à côte sur un terrain sur-congestionné. La plus grande partie des centrales nucléaires au Japon possèdent plus d'un réacteur nucléaire. Il est nécessaire d'établir l'ordre de clôture des Centrales Nucléaires de manière que ceux qui posent des problèmes par le nombre des réacteurs qu'ils contiennent soit fermés les premiers.
- (5) Au cas où des réacteurs restent ouverts après l'application des principes déjà mentionnés, certains réacteurs pourraient rester opératifs pour une période strictement délimitée. Cela serait permis uniquement quand les accidents majeurs possibles sont clairement identifiés et une décision bien informée des citoyens et d'autres parties concernées. La centrale nucléaire pourrait rester ouverte au cas où des mesures adéquates garantissent une sécurité appropriée, et si l'approbation à base d'évaluation indépendante de personnes des intéressés, domestique et internationale est obtenue, et encore s'il est confirmé que tous les citoyens habitant les régions qui pourraient être affectés par un accident sont d'accord.

En appliquant ces principes, le Japon pourrait devenir une nation sans réacteurs nucléaires, quand tous les centrales qui existent maintenant arrivent au terme de leur vie de service au plus tard.

L'on dit que les centrales nucléaires sont indispensables à l'économie japonaise même après l'accident de Fukushima. L'on répète que ces centrales devraient fonctionner « sous condition que leur sûreté soit garantie ».

C'est une affirmation qui ne dit rien mais qui a été répétée pendant 50 ans. Le Ministère de l'Economie et de l'Industrie (et le Ministère du Commerce et de l'Industrie qui lui précédait) et leur agence extérieure qui la soutient, le Bureau de la Sécurité Nucléaire, continuaient à développer l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité depuis les années cinquantes. Après l'accident de Fukushima, ils affirmèrent que les mesures nécessaires pour garantir la sûreté des réacteurs ont été prises, sans s'occuper de vérifier la sûreté publique, même avant que les dégâts de l'accident ne soient pleinement reconnus et quand la superficie du territoire affecté par la pollution radioactive s'élargissait. Ils firent pression sur les citoyens au alentour des centrales nucléaires dont les opérations ont été suspendues pour inspection, de soutenir leur réactivation, en affirmant que la sûreté des réacteurs nucléaires avait été prouvée après l'accident de Fukushima. Nous nous souvenons du fait que déjà quand l'introduction au Japon des réacteurs nucléaires commença à faire l'objet de discussion, Le Conseil Scientifique du Japon avait déjà fait objection à ce projet, d'un point de vue purement scientifique,

en faisant valoir les dangers que poseraient les tremblements de terre et les tsunamis à la sécurité publique au cas où les réacteurs nucléaires étaient bâtis sur le territoire instable de l'archipel japonais. Le Conseil fit aussi objection sur la base des problèmes que causerait la disposition des rejets nucléaires, et le manque de rentabilité de ce projet si l'on calculait les larges sommes que demanderaient les compensations de victimes en cas d'accident. Il est bien trop tard de constater maintenant le fait que l'accident du Centrale Nucléaire de Fukushima aurait pu être évité si seulement le gouvernement japonais n'avait pas refusé de tenir en compte l'opinion scientifique qui lui était présente.

4.L'Abolition des Centrale Nucléaires pour la Production d'Electricité est Possible:

Dans un contexte mondiale les recherches, le développements et l'utilisation des sources d'énergie naturelle et renouvelable est en bon cours de progrès et de diffusion. Pendant les deux dernières années, les investissements dans ce domaine de la Chine est devenu le plus important du monde, et même les grandes puissances, tel que les Etats Unies et la France, qui avaient jusqu'ici concentré leur investissement sur la production d'électricité à base d'énergie nucléaire, comptent maintenant parmi le 10% du monde dans leur investissement en énergie renouvelable. Le Japon, par contre, n'attribue à ce domaine seulement la part minimale de ses investissements en recherche et développement, et la différence entre ce pays et les autres pays industrialisés continue à s'accroître.

La politique énergétique du Japon a été, jusqu'ici, dominée par la promotion de l'énergie nucléaire dirigée par des forces politiques et économiques dont la base sont des monopoles qui existent dans chaque région de ce pays. Ce sont les compagnies électriques régionales qui jouent ce rôle grâce au fait que ce sont eux qui produisent, distribuent et consomment l'énergie électrique. Tout coût de production électrique est ajouté au tarif que paient les usagers, C'est ce système qui permet à la recherche et au développement énergétique d'être concentré sur l'énergie nucléaire. D'autre part, les importations d'autres sources d'énergie est restreintes par différents obstacles institutionnels. La différence grandissante entre le Japon et les autres pays industrialisés dans leur politique énergétique est donc la conséquence de cette situation et de ces institutions qui protègent ce monopole.

Pour éviter que les habitants de la Préfecture de Fukushima, région limitrophe du Centrale Nucléaire de Fukushima, deviennent les victimes d'une autre catastrophe de ce Centrale, il est indispensable d'interdire de continuer les

opérations de tous centrales nucléaires. Le Comité des Sept exprime son approbation à la décision de la Préfecture de Fukushima de devenir une des premières Préfectures de développer la recherche et le développement des sources énergétique renouvelable. Il invite toutes parties intéressées à obtenir cet initiative de cette Préfecture dont les citoyens ont le plus souffert à cause de l'Accident nucléaire.

Ce problème, cependant, n'est pas limité au Centrale Nucléaire de Fukushima. C'est un problème d'envergure mondiale, du fait de l'urgence d'une décision qui déterminera l'avenir de l'humanité. Tous les pays du monde doivent choisir entre deux options, ou bien continuer l'approche du 20eme siècle, qui voulu contrôler la nature à fin de développer une civilisation matérielle à base de production, de consommation massives qui produit des déchets massifs, ou bien changer d'attitude envers la nature, la traitant avec révérence, en reconnaissant sa violence indomptable tout en appréciant les bénéfiques qu'elle nous offre, et bâtissant une civilisation de symbiose écologique ouverte à cette nature jusqu'ici l'objet de contrôles humains dont les limites sont devenues difficile d'ignorer.

Le Comité des Sept propose aux citoyens du monde de bonne volonté une liste de démarches concrètes en vue de développer de manière urgente une politique énergétique qui s'oriente vers la seconde option.

- (1) Etablir clairement la priorité d'une politique de recherche et de développement orienté vers l'utilisation de ressources d'énergies naturelles renouvelables, et d'écartier tout obstacle institutionnel qui rendent difficile la réorientation des technologies et de l'économie en renonçant de soutenir les principes actuels de grande echelle, de concentration , et de standardisation, vers une nouvelle approche encourageant le petit plutot que le grand, la déconcentration au lieux du centralisme, et la pluralité contre l'homogénéité.
- (2) Au Japon la nécessité de réduire la consommation énergétiques est en cours d'être acceptée par les citoyens aussi bien que par le monde des affaires. Un effort pour réduire encore plus la consommation de l'électricité, pour mieux utiliser les techniques qui économise les dépenses énergétique et accroissent l'usage efficace des ressources énergétiques, pour un effort à fin de réduire la fluctuation de l'utilisation de l'électricité entre les heures de pointe et de repos, pour introduire dans les foyers des générateurs d'électricité individuels qui réduiraient la consommation électrique publique.

(3) Ces deux démarches permettront la clôture accélérée des Centrales Nucleaires encore en fonction, et réduira le temps nécessaire pour aboutir à une clôture définitive de tout établissement nucléaire. Dans l'application de ces démarches recommandées, il est indispensable de rejeter l'idée que l'énergie doit être produite selon les demandes de l'économie nationale. Nous devons donner une priorité absolue au droit des citoyens de vivre en paix, libre de peur et de pénurie, et soutenir leur décision d'éviter tous dangers nucléaires en vivant simplement en n'utilisant les ressources énergétiques que dans les limites qui si dépassées créaient une situation rendant impossible de vivre en paix.

Depuis 1955, les gouvernements Libéro-Démocrates successifs ont adopté une politique nationale qui veut développer les capacités technologiques qui permettraient au Japon de devenir une puissance nucléaire tout en refusant cette option aussi longtemps que les Libéro-Démocrates étaient au Pouvoir. Le développement de l'électricité à base d'énergie nucléaire a poursuivi sur cette base. Le Japon réussit à accumuler une quantité considérable de plutonium et à acquérir la technologie nécessaire pour l'enrichissement de l'uranium. Cette politique basée sur l'assumption que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pouvait faciliter son usage militaire, en combinaison avec la théorie du parapluie nucléaire, continua à susciter un sous-sous à propos des intentions du Japon à rester une nation pacifique. Au cas où le Japon se décide sans ambiguïté l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, cette suspicion disparaîtra aux yeux de la communauté internationale.

5. Le Renforcement de l'Agence Internationale pour l'Énergie Atomique lors d'Accidents des Centrales Nucléaires :

L'AIEA qui a été fondée en 1957 contribua au développement de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et pour empêcher son détournement au service de l'usage militaire, lors de l'Accident du Centrale Nucleaire de Chernobyl du 25 Avril 1986, la diffusion de matières radioactives fut arrêtée après dix jours de l'Accident. Et l'AIEA convoqua une réunion d'experts internationaux à Vienne, quatre mois plus tard du 25 au 29 Aout.

Dans le cas de l'Accident du Centrale Nucléaire de Fukushima, nous avons espéré qu'une coopération inconditionnelle, au delà des oppositions politiques, pourraient être développées, sur les plans domestiques aussi bien qu'international, à fin de résoudre l'accident le plus tôt que possible. Le Comité des Sept est pour cette raison que nous avons évité de faire des remarques critiques jusqu'aujourd'hui. Nous regrettons que même aujourd'hui, il est impossible de faire une analyse tenant compte de tous les aspects de l'Accident. En étudiant les activités de

L'Electricité de Tokyo et du Bureau de Sécurité Nucléaire, nous trouvons leur manque de perspectives à long terme, qui leur permet que de prendre des décisions face à des problèmes immédiats. En plus, leur estimations par trop optimistiques font que leur actions sont toujours en retard sur la réalité, ce qui a cause l'aggravation du désastre. Le manque de transparence des déclarations de l'Electricité de Tokyo et du Bureau de Sécurité Nucléaire ont dérangé les citoyens du processus de reconstruction.

Nous espérons qu'une telle situation puisse être évitée grâce à l'AIEA qui jouerait un rôle plus actif que maintenant. Cette organisation devrait préparer en temps calme en préparation pour des calamités possible des standards de sûreté publique qui tiendraient compte aussi bien les conditions scientifiques et technologiques que sociales de la sûreté des réacteurs nucléaires.

L'AIEA devra effectuer des visites d'inspection non seulement pour prévenir le détournement militaire des activités des réacteurs, mais aussi pour garantir leur connaissance approfondie des grands établissements mis au service de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Cela permettrait leur interventions en cas de danger nucléaire, qui ne devrait pas être limitées à donner des conseils au cas où l'AIEA serait consulté, mais un rôle plus actif d'organiser des équipes d'experts pour jouer un rôle majeur au cours des efforts à la résolution complète des accidents nucléaires.

Nous désirons attirer l'attention des citoyens et des experts de bonne volonté à propos des sources d'insécurité possibles créées par les transferts de centrales nucléaires aux pays en voie de développement. Les centrales nucléaires pourraient être l'objet de accidents qui causeraient des calamités naturelles, et qui pourraient mettre dans des situations d'insécurité insupportable les citoyens vulnérables des pays de destination de ces transferts. Nous croyons fermement que de telles exportations ne devraient pas être autorisées par la communauté internationale.

Nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne en charge le développement d'une coopération internationale qui renforcerait la recherche, le développement, et l'utilisation de l'énergie naturelle renouvelable.

6. Vers une Symbiose avec la Nature:

Le Comité des Sept a lancé un Appel en 2009 intitulé « Envers un Monde qui Reconnaît l'importance de la Vie ». Nous voulons répéter les points suivants de cet Appel. « L'importance que l'humanité reconnaisse pleinement sa puissance de destruction du géosphère et du biosphère » et « la nécessité que le développement de la connaissance, l'usage du pouvoir, et les activités du marché fassent l'objet d'une régulation. » Nous répétons ces deux remarques après le Grand

Tremblement de Terre de l'Est du Japon du 11 Mars 2011, ou deux « actes de Dieux » le Tremblement de Terre et le Tsunami ont été suivi d'un acte humain, l'Accident du Centrale Nucléaire de Fukushima dont le pouvoir de destruction s'est ajouté à la destruction de la nature. Le Comité des Sept, fait appel au Gouvernement et au monde des affaires du Japon pour qu'ils tiennent en compte l'extrême insécurité du géosphere de l'archipel japonais, et appliquent le principe de « précaution » lors de leur prise de décisions qui pourraient déclencher des situations d'insécurité dans les régions limitrophes des centrales nucléaires au cas de calamité naturelle. Sans l'application de ce principe, il devront tenir compte du fait que leur décisions pourraient déclencher des situations d'insécurité intensive qu'il serait trop tard d'arrêter une fois que les calamités naturelles étaient déclenchées. L'approche du gouvernement actuel, avec l'accord du monde des affaires, est basée sur le contrôle des crises qui ne tient pas compte des droits de vivre en paix des citoyens vulnérables des régions affectées. Tous les citoyens qui vivent dans l'archipel japonais doivent avoir leur droit de vivre en paix garantie par une décision des dirigeants politiques et économiques d'établir des relations de respect mutuel avec la nature qui aboutiraient à une symbiose entre le système écologique et les communautés.

7. Remarques finales

Le Japon fit l'expérience d'une catastrophe humaine, l'accident du Centrale Nucléaire de Fukushima, en conséquence des deux « actes de Dieux » le Tremblement de terre et le Tsunami du Japon de l'est du Onze Mars. Le Japon est devenu maintenant la victime de l'usage militaire à Hiroshima et à Nagasaki, aussi bien que de son usage pacifique à Fukushima.

C'est pourquoi, Le Comité des Sept des Appels pour la Paix, représente le désir urgent de beaucoup de citoyens de ce pays, qui appellent à tous les personnes de bonne volonté du monde entier de s'unir en vue de l'abolition de tout usage militaire de la force nucléaire, et de la clôture de tout établissement nucléaire au service de la production d'électricité.